

Questions orales

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je répète que les ministres ont déjà annoncé leur intention de comparaître devant la commission royale. La commission peut les convoquer quand bon lui semblera, et cette question peut être élucidée bien avant les prochaines élections que le député craint tellement.

● (1132)

Le député dit que la Chambre des communes est le lieu du jeu politique, et je suis d'accord. Mais s'il faut prendre au sérieux les déclarations de l'opposition, ce n'est pas ici le lieu où se pencher sur l'activité de la GRC pour rechercher des illégalités éventuelles...

Une voix: C'est du cabinet qu'il s'agit.

M. MacEachen: ... et de définir pour le long terme des modalités de fonctionnement de cet effectif policier. Mon honorable ami oublie encore une fois que c'est à la demande de l'opposition que nous avons soumis la totalité de ce problème à la Commission royale McDonald. Et maintenant, chaque fois que la moindre parcelle d'information paraît émaner de la commission, l'opposition veut en saisir la Chambre à des fins politiques.

LA LÉGALITÉ DES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il faudrait tout d'abord en revenir à la question initialement posée par le chef de l'opposition, qui est tout simplement celle-ci: est-ce que cette lettre a existé, qui condamnait d'avance l'action illégale du gouvernement du Canada? Est-ce que cette lettre existe?

J'ai suivi avec intérêt et même admiration les circonlocutions utilisées par le ministre dans sa démonstration d'adresse politique, mais revenons-en à la question: est-ce que le gouvernement savait que ce qu'il faisait était illicite, illégal et injustifiable aux yeux du ministre de la Justice? C'est tout, et rien d'autre. Dans l'affirmative, où est cette lettre? Avec cette façon si adroite et si astucieuse de tourner autour du pot, le ministre amènerait les plus confiants à soupçonner qu'il y a anguille sous roche. Le gouvernement craint la condamnation d'un juriste du ministère de la Justice.

C'est là une affaire très grave, qui ne relève pas d'une commission royale mais qui ressort du Parlement. Est-ce que le ministre va produire ce document? S'il ne contient rien, pourquoi avoir peur? Mais dans le cas contraire, il sait que cela pourrait tourner mal.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, c'est là toute une série de questions.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous n'avez qu'à produire la lettre.

M. Hees: Allez-vous produire la lettre, c'est tout ce qu'on vous demande.

Une voix: Y a-t-il une lettre?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il y a là toute une série de questions. Je pourrais répondre «oui» et «non» à toutes. Le

[M. Broadbent.]

très honorable député demande si le gouvernement va produire la lettre.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est ça.

M. MacEachen: Je tiens à dire que le gouvernement n'est pas disposé à produire cette lettre, car elle est désormais considérée comme faisant partie intégrante des documents soumis à la Commission royale.

M. Clark: C'est incroyable.

M. MacEachen: Elle a été remise à la Commission royale.

Une voix: Elle ne l'a pas été.

M. MacEachen: La lettre est de toute évidence entre les mains de la Commission. C'est d'ailleurs là qu'elle devrait être étudiée et non pas par la Chambre des communes. Si nous agissons autrement cela reviendrait de toute évidence à faire remplir par les Communes la mission qui a été confiée à la Commission.

M. Clark: Balivernes!

M. MacEachen: Je ne pense pas que la Chambre des communes soit en mesure d'accomplir cette tâche.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le député ne pense pas que la Chambre des communes connaisse et comprenne suffisamment cette affaire pour l'étudier pendant que la Commission royale poursuit ces travaux. Je lui redemande encore une fois quelles raisons il peut y avoir de dissimuler à moins qu'il n'y ait effectivement quelque chose à dissimuler?

M. Baker (Grenville-Carleton): Pas de réponse.

* * *

LES AÉROPORTS

LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE EN FAVEUR DE MIRABEL

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, la question que je pose au ministre des Transports fait suite à une série d'annonces publicitaires vantant l'aéroport de Mirabel qui ont été publiées dans les journaux de tout le pays. Comme l'adorable éléphant blanc qui symbolise maintenant Mirabel n'offrirait pas toute la sécurité voulue selon l'International Federation of Air Line Pilots Association, et comme Transport Canada a dû recourir à une campagne publicitaire plutôt risible pour attirer la clientèle dans cet aéroport, puis-je demander au ministre s'il a approuvé cette annonce? Peut-il nous assurer que les conditions de sécurité répondront aux normes internationales avant que les voyageurs ne se laissent appâter par les annonces?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en fait quand les pilotes attribuent des étoiles aux aéroports c'est en fonction des conditions absolument idéales. Il y a bien entendu aux États-Unis des aéroports importants qui ont reçu des étoiles plus foncées que l'étoile orange de Mirabel. On lui a attribué cette étoile à cause du délai nécessaire pour l'arrivée des ambulances, mais en fait Mirabel est un des rares aéroports à avoir des ambulances prêtes à intervenir 24 heures sur 24 si bien que la déficience relevée par les pilotes est très contestable.